



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
TRANSPARENCE - EQUITE - PROBITÉ

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

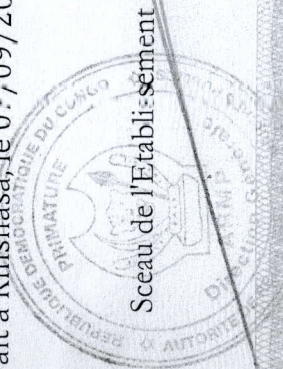
ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 305/09/2026

A LA SOCIETE ATELIERS D'ELECTRO-MAINTENANCE INDUSTRIELLE (AEMI).

Après avoir reçu le contrat du marché relatif aux travaux de réhabilitation et fiabilisation des groupes G1 et G2 de la centrale hydroélectrique de Bendera dans la Province du Tanganyika, conclu avec la Société Nationale d'Electricité « SNEL », pour un montant total hors taxe dollars américains six millions huit cent cinquante et un mille sept cent cinq, huit centimes (USD 6 851 705,08) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains quarante-sept mille neuf cent soixante et un, nonante-quatre centimes (USD 47 961,94), pour servir et valoir ce que de droit.

Directeur Administratif et Financier

Fait à Kinshasa, le 05/09/2026



0000305